

357 DRIVE EVENTS

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 €

Siège social : 9 rue du Port – 33640 BEAUTIRAN

520 045 501 RCS BORDEAUX

(la "**Société**")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU

31 DECEMBRE 2025

Les soussignés :

- La société SOFINGRAND (423 747 591 RCS CARCASSONE), titulaire de 98 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 98 ;
- Monsieur Alain GRAND, titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété, numérotées 99 et 1 000 ;

titulaires de l'intégralité des 1 000 parts sociales composant le capital social de la Société,
après avoir rappelé que l'article 12 des statuts dispose que les décisions collectives *« sont prises, au choix de la gérance, en assemblée ou par consultation écrite des associés. Elles peuvent aussi résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte. »*,

ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes :

1. Prise d'acte de la démission de Monsieur Alain GRAND de sa fonction de gérant de la Société, et nomination de Monsieur Antoine GRAND en qualité de nouveau gérant.
2. [...]
3. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés de la Société, à l'unanimité, prennent acte de la démission de sa fonction de gérant de Monsieur Alain GRAND, demeurant 9 rue du Port 33640 BEAUTIRAN, à compter de ce jour.

Les associés de la Société, à l'unanimité, constatent que les fonctions de Gérant exercées par Monsieur Alain GRAND prennent fin à compter de ce jour.

Les associés de la Société, à l'unanimité, décident de nommer en qualité de nouveau Gérant de la Société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée : Monsieur Antoine GRAND, né le 24 octobre 1983 à BORDEAUX, demeurant 10 rue Tocqueville – 33700 MERIGNAC.

Monsieur Antoine GRAND soussigné, déclare accepter ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

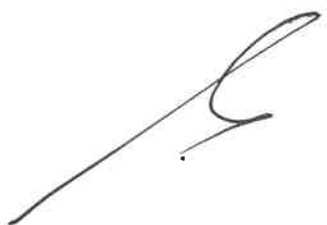
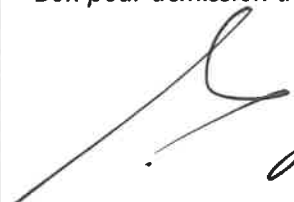
DEUXIEME DECISION

[...]

TROISIEME DECISION

Les associés à l'unanimité, en raison de l'adoption de la décision qui précède, décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent acte, à l'effet d'accomplir les formalités légales corrélatives.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations de la Société.

Pour la société SOFINGRAND, Monsieur Alain GRAND, 	Monsieur Alain GRAND, « Bon pour démission des fonctions de gérant »  Bon pour démission des fonctions de gérant.
Monsieur Antoine GRAND, « Bon pour acceptation des fonctions de gérant » Bon par acceptation des fonctions de gérant 	